

Les achats en ligne de tabac vont être interdits par la loi



Le secrétaire d'État au Budget, Christian Eckert a annoncé lors du congrès national des buralistes à Paris que le gouvernement français veut interdire les achats en ligne de tabac. Le gouvernement poursuit ses mesures pour lutter contre le tabagisme. Cette interdiction, déjà prévue par la loi, va être assortie de sanctions pour les acheteurs. Ceux-ci risqueront des "sanctions pénales", comme des amendes, une confiscation de la marchandise ou encore des recouvrements de droits.

En France, la vente de tabac sur internet est déjà interdite. Mais le gouvernement va aller plus loin et interdire les achats en ligne dans les semaines qui viennent, en assortissant cette interdiction de sanctions pour les acheteurs.

Dans l'Hexagone, le commerce du tabac relève du monopole des buralistes, mais au moins une cigarette fumée sur cinq n'a pas été achetée dans le réseau officiel et échappe donc aux taxes de l'État.

SOURCES: france24.com